



à
**M. le Directeur Académique
Des Services de l'Éducation Nationale
De Maine et Loire**

Angers, le 28 mars 2018

Objet : Mouvement départemental, postes spécialisés

Monsieur le Directeur Académique,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2018, nous avons échangé à plusieurs reprises (*groupe de travail du 24 janvier, observations écrites en date du 5 février, audience du 19 février, CAPD du 20 février*) sur les modalités d'organisation du mouvement intra départemental, et tout particulièrement sur les modalités d'affectations des personnels spécialisés.

Comme nous avons pu en débattre à ces occasions, nous défendons le respect des spécialisations des postes ainsi que des collègues formés (sous CAPA-SH ou CAPPEI). A l'inverse, vous avez maintenu une logique de « déspecialisation » permettant à tout enseignant spécialisé de prétendre à titre définitif à tout poste spécialisé.

Nous avons fait connaître ce différend aux représentants nationaux du SNUipp-FSU, pour sollicitation du Ministère. La DGRH, par échange téléphonique en date du 9 mars 2018, nous a confirmé que les options du CAPA-SH doivent trouver leurs équivalences dans les nouvelles valences du CAPPEI et donner lieu à des nominations à titre définitifs uniquement sur les postes correspondants aux options.

Dans la ligne des préconisations du Ministère, nous portons donc la nécessité de faire correspondre les supports postes aux parcours de formation des enseignants spécialisés, tel que le décline l'annexe V de la circulaire 2017-026 du 14/02/2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI.

Par ailleurs, concernant les modalités concrètes de participation au mouvement sur les postes ASH, nous ne comprenons pas la logique de publication de certains postes : invisibles sur le document PDF, mais accessibles à la saisie en ligne.

Persuadés que le respect de ces équivalences est une garantie du bon fonctionnement des postes spécialisés, nous restons à votre disposition pour échanger à nouveau à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations respectueuses.

Estelle GUYON

Gaëlle PROUST

SNUipp-FSU 49

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC de Maine et Loire
Bourse du Travail - 14 Place Imbach - 49100 ANGERS

Tél : 02.41.25.36.40 - Mail : snu49@snuipp.fr - Site : www.49.snuipp.fr

